

**OBJET BUDGET ANNEXE EAU
AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°13/3-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

9 voix contre
(dont 2 votes par procuration)
↓

pour
↓

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE, Mme Maryse TROTET, M. Jean-Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA, Mme Claudine CHEFIARE et Mme Raziah LOCATE	autres élus présents et mandatés
--	----------------------------------

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2013 du résultat de l'exercice 2012 du Budget Annexe de l'eau :

* à la section d'Investissement à hauteur de 1 722 023,87 euros,

* à la section d'Exploitation à hauteur de 27 327,17 euros.